
Adresse de la société républicaine et sans-culotte du bourg de Baleyssagues (Lot-et-Garonne) sollicitant un décret de régénération pour toutes les communes de France, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société républicaine et sans-culotte du bourg de Baleyssagues (Lot-et-Garonne) sollicitant un décret de régénération pour toutes les communes de France, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 192-193;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39315_t1_0192_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

votre énergie, le girondisme n'étouffe plus nos accents patriotiques, écoutez nos vœux, ce sont les vœux de véritables sans-culottes.

« Le salut de la chose publique exige que vous restiez encore à votre poste; restez-y donc jusqu'à la paix.

« Les mesures que vous avez prises et que vous prenez tous les jours contre les ennemis du dehors et du dedans sont grandes; elles prouvent votre amour pour la liberté, mais elles sont insuffisantes, il faut que le combat à mort qui s'est engagé entre les républicains et ceux qui ne le sont pas se termine incessamment: tandis que nos armées ne font pas de quartier aux ennemis du dehors, pourquoi en ferions-nous à ceux du dedans?

« Les ennemis du dehors nous attaquent ouvertement; tous leurs coups sont prévus et nous sommes sûrs de nous défendre.

« Les ennemis du dedans machinent en secret; ils nous attaquent dans les ténèbres, nous pourrions être surpris, nous bénissons le décret qui met en arrestation tous les gens suspects: cette mesure consolidera avec promptitude l'affermissement de la République, si une autre loi les condamne bientôt à la déportation.

« Parmi les gens suspects, les uns sont convaincus de conspiration, et la guillotine doit être leur partage.

« Les autres sont reconnus capables de troubler, tôt ou tard, l'harmonie qui doit accompagner notre gouvernement populaire; ils ne sont pas faits pour habiter le sol de la liberté; ils ne doivent pas vivre parmi les sans-culottes qu'ils voulaient opprimer. Qu'ils aillent au loin sur une terre étrangère pleurer parmi les esclaves sur la chute du despotisme qu'ils auraient voulu rétablir.

« Déportez les gens suspects, les aristocrates les fédéralistes et vous romprez complètement toutes les machinations qu'ils ne cesseraient de concerter, même au fond des cachots;

« Déportez les aristocrates, les fédéralistes et les ennemis du dehors ne compteront plus sur des troubles intérieurs, qu'ils n'ont jamais cessé de vouloir susciter;

« Déportez les aristocrates et les fédéralistes et vous acquerrez à la République des fortunes immenses dont ils nourrissent, même au milieu de nous, un parti liberticide;

« Déportez les aristocrates et les fédéralistes et vous augmenterez le patrimoine des sans-culottes; ils ne consommeront plus nos subsistances;

« Déportez les aristocrates et les fédéralistes, ce sera comme si nous avions des magasins de vivres sur les despotes coalisés;

« Déportez les aristocrates et les fédéralistes et vous aurez bien mérité de la patrie; vous aurez sauvé la République une et indivisible; vous aurez rempli les vœux des véritables sans-culottes de la République, et surtout de ceux de Saint-Macaire.

« Citoyens législateurs, telle est notre horreur pour le girondisme et les Girondins, que lors même que nous n'avons plus à craindre ses effets liberticides, nous ne pouvons plus supporter une dénomination qui a servi à caractériser la conjuration la plus noire. Qu'il n'y ait plus dans la République de département appelé la Gironde, qu'on lui substitue un département appelé: de Garonne-et-Dordogne.

« A Saint-Macaire, le 23 octobre 1793, l'an II de la République française une et indivisible.

« FAYE, président; VIGNAU, secrétaire; SANITOT, secrétaire; Thomas SIEUZAC, secrétaire. »

N° 42.

La Société républicaine et sans-culotte séant au bourg de Baleyssagues, canton de Duras, district de Marmande, département de Lot-et-Garonne, aux citoyens représentants du peuple souverain, composant la Convention nationale de la République française, une et indivisible (1).

« Citoyens législateurs.

« Et nous aussi, le premier cri que nous poussons à notre naissance est le cri de tous les vrais sans-culottes français: Restez à votre poste, jusqu'à ce qu'une paix honorable et solide soit donnée par vous à la République; jusqu'à ce que vous ayez achevé de terrasser l'hydre trop longtemps renaissante du royalisme, de l'aristocratie, de l'hypocrisie fanatisme et du désorganisateur fédéralisme ainsi que tous les monstres affreux qui les accompagnent; jusqu'à ce qu'enfin vos concitoyens soient heureux sous l'égide des lois et de la belle et populaire constitution que vous nous avez donnée.

« Tel est le vœu le plus ardent de la nouvelle Société populaire républicaine et sans-culotte, formée le 11 octobre 1793, dans le bourg et commune de Baleyssagues, canton de Duras, district de Marmande, département de Lot-et-Garonne, d'une troupe de bons et simples villageois par les soins et une persévérance de dix mois de leur nouveau curé constitutionnel, vrai sans-culotte, quoique prêtre, et dont le patriotisme ne s'est jamais démenti depuis les premiers instants de la Révolution.

« Continuez donc avec votre courage ordinaire vos immenses travaux, législateurs d'un peuple vraiment libre, faites éclater du haut de votre sainte montagne, vrai Sinaï de la France, et à laquelle nous serons toujours attachés, faites éclater parmi la foudre et les éclairs de la raison, ces lois salutaires qui doivent pour toujours affermir le bonheur de cette vaste et indomptable République; écrasez pour jamais, par vos terribles mais trop justes décrets, nos ennemis intérieurs et extérieurs; que par votre vigilance, soutenue de la valeur et du courage de tous les sans-culottes français, les tyrans et leurs infâmes suppôts disparaissent pour toujours de la surface de ce globe qu'ils ont trop longtemps souillé.

« Pour nous, législateurs, nous adhérons de tout notre cœur à la sainte Montagne et à tout ce qu'elle a fait ou fera pour le bonheur de la République: nous approuvons ce qu'elle approuve, et nous détestons bien cordialement tout ce qu'elle déteste.

« Mais, tandis que le salut public exige si impérieusement que vous restiez à votre poste, faut-il aussi, représentants du peuple souverain, que les autres administrations y demeurent

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 776.

encore? Non, non, législateurs, elles sont pour la plupart trop mal composées, et il serait trop dangereux de les laisser telles jusqu'à la paix. Vos collègues, il est vrai, répandus dans nos départements, s'occupent infatigablement à épurer ces corps déjà trop envieux; ils ont même fait de très heureuses réformes dans les administrations supérieures, mais restent nos municipalités, qui les épureront? Vos infatigables collègues, malgré leur bonne volonté, ne peuvent être ni se transporter partout, et partout à peu près le charbon doit rougir le creuset épuratoire.

« Pour parvenir généralement à cette fin, voici, législateurs, ce que notre petite et très villageoise société ose soumettre à vos lumières. Elle solliciterait un décret par lequel tous les habitants de toutes les communes de la République s'assembleraient au plus prochain et favorable jour, chacun dans le chef-lieu de leur municipalité réciproque pour recruter provisoirement tous les membres de leurs municipalités, et après ces opérations, ils s'assembleraient tous au chef-lieu du canton pour y réélire leurs juges de paix et assesseurs qui, aussi, ont bien besoin de réforme.

« Par cette mesure, le peuple qui commence à s'éclairer saurait bien retirer sa confiance à ceux qui excitent ses soupçons, pour ne la donner maintenant qu'à de vrais sans-culottes dont le zèle et le patriotisme n'ont jamais été équivoques.

« Nous sommes avec respect et un singulier dévouement à votre sainte Montagne, citoyens législateurs,

« *Les républicains sans-culottes amis de la Constitution de l'an I^{er} composant la Société populaire séant à Baleysagues.*

(Suivent 11 signatures.)

« A Baleysagues, le 29^e jour de la troisième décade du 1^{er} mois de l'an II de la République française une et indivisible. »

N^o 43.

Adresse de la Société populaire de Sancoins, des administrateurs du district de la municipalité réunis, à la Convention nationale (1).

« Législateurs,

« Vous avez abattu la tête du tyran, vous avez fait une Constitution républicaine. Vous avez régénéré l'homme avili par plus de seize siècles d'esclavage. Vous avez terrassé le fanatisme, vous avez dissipé les préjugés politiques et religieux. Vous avez commencé le règne de la liberté.

« Eh bien ! Tous ces grands travaux ne seront rien si vous abandonnez cette liberté dans son enfance, et si vous ne l'établissez sur un siège inébranlable. Il vous reste encore de grandes choses à faire. Législateurs, avant de quitter votre poste, la République attend de vous :

« Que vous anéantissiez la coalition des tyrans couronnés armés contre nous;

« Que vous la purgiez de ses ennemis intérieurs qui déchirent le sein de notre patrie;

« Que vous établissiez une paix solide et durable;

« Que vous fassiez fleurir l'agriculture et le commerce par des honneurs et des récompenses;

« Et que l'éducation nationale soit le terme de vos travaux.

« Retournez après dans vos foyers, vos concitoyens vous décerneront des couronnes civiques, sèmeront des fleurs sur votre passage, et l'univers entier, instruit par les rayons qui réfléchissent de la lumière qui se répand de la sainte Montagne sur le globe, vous bénira. »

(Suivent 34 signatures.)

N^o 44.

La Société des Amis de la Constitution de 1793, séant à Réalmont, district d'Albi, département du Tarn, à la Convention nationale (1).

« Réalmont, le 25^e jour du 1^{er} mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Divise et tu règneras... Tel est, citoyens représentants, le système impie et destructeur que les ennemis du peuple français mettent depuis quatre ans en usage : diatribes outrageantes, impostures, calomnies, écrits incendiaires, tout est employé pour remplir leur dessein criminel.

« Ils sont aussi parvenus jusqu'à nous ces libelles affreux dont ils ont inondé les divers départements de la République, pour nous engager à ne voir en vous que les artisans de la dissolution de la France, les détracteurs de la prospérité nationale.

« Nous avons eu la faiblesse de croire un moment au prestige; nous avalâmes à longs traits le poison cruel que distillaient ces écrits pernicieux. Mais la Constitution régénératrice que vous avez donnée à la France fit tomber ce masque; nous reçûmes avec transport cet acte sauveur de notre liberté et il n'est resté à ces vils agitateurs que leur propre honte et noire mépris.

« Nous déclarons donc que si le moment nous égara, la réflexion calme nous a dessillé les yeux. Nous vous rendons en hommes libres la confiance que le mensonge et l'impudeur vous avaient ravie, et nous jurons de défendre jusqu'à la mort cette Constitution chérie, contre laquelle viendront se briser les efforts impuissants des despotes qui nous menacent.

« Mais, citoyens représentants, le vaisseau de l'État est encore battu de la tempête, nos ennemis veillent; ne vous endormez pas. Méfiez-vous aussi du calme apparent qui peut succéder à l'orage et n'abandonnez le gouvernail que lorsque vous nous aurez conduits heureusement au port.

« J. PEYRÉ, président; J. FABRE, secrétaire;
B. ROUBY aîné, secrétaire. »

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 776.

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 776.